



Ministère de l'économie, de l'industrie et
de l'emploi

**Direction générale de la
Concurrence, de la Consommation et
de la Répression des Fraudes**

Ministère chargé de la Santé

Direction générale de la Santé

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 23 avril 2012

Retrait d'un complément alimentaire pour homme : POWERtabs vendu sur internet et en boutiques spécialisées

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) alerte les consommateurs sur les risques pour la santé liés à la consommation d'un complément alimentaire dénommé POWERtabs.

Présenté comme « un mélange de plantes naturelles » et un tonique sexuel destiné aux hommes, il contient en fait, selon les analyses réalisées par la DGCCRF, une substance, le dithio desmethyl carbodenafil. Cette substance non autorisée est considérée comme dangereuse pour la santé, notamment en raison des troubles cardiovasculaires qu'elle peut entraîner.

Ce complément alimentaire, vendu en boutiques spécialisées et sur internet, n'a pas fait l'objet, auprès de la DGCCRF, de la déclaration prévue par la réglementation en vigueur. Sa mise sur le marché est donc interdite en France.

La DGCCRF a demandé le retrait et le rappel des lots de produits suivants :

- POWERtabs conditionnés en boîtes de 10 capsules, date limite d'utilisation optimale 2013-12,
- POWERtabs conditionnés en boîtes de 20 capsules, date limite d'utilisation optimale 2013-12,
- POWERtabs conditionnés en emballages à coques de 2 capsules, date limite d'utilisation optimale 2015-01.

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et la Direction Générale de la Santé mettent en garde les consommateurs sur les risques liés à la prise de ce produit et recommandent aux personnes qui en détiendraient de ne pas le consommer. Il est également conseillé aux personnes qui en auraient consommé de consulter leur médecin pour un examen de contrôle en cas de symptômes inhabituels.



Dans le cadre de la surveillance régulière qu'elle exerce sur le marché des compléments alimentaires, la DGCCRF a noté une recrudescence de la commercialisation de ce type de produits, que ce soit en boutiques spécialisées ou sur internet.

Présentés comme contenant uniquement des substances naturelles, certains de ces compléments alimentaires trouvent leur efficacité dans l'adjonction non déclarée de substances chimiques qui n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques quant à leur innocuité et sont susceptibles d'entraîner chez certains consommateurs des risques graves pour leur santé.

Contacts presse :

DGCCRF : Marie Taillard – Tél : 01-44-97-23-91 – communication@dgccrf.finances.gouv.fr

DGS : 01 40 56 42 43 – presse-dgs@sante.gouv.fr